

ABDELMALEK BOUDIAF

L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE (INSP) a abrité, hier, une journée d'étude sur l'hospitalisation et les soins à domicile en présence du ministre de la Santé, de la Population et la Réforme hospitalière et de praticiens de la santé.



Photo : Horizons

«Les soins à domicile seront institutionnalisés»

Dans son allocution d'ouverture, Abdelmalek Boudiaf s'est réjoui de l'évolution en la matière. «C'est une priorité de santé publique qui sera institutionnalisée dans le nouveau projet de loi qui sera présenté devant la nouvelle APN, à partir de juin», a-t-il affirmé. «Je suis très satisfait du travail des personnels de la santé. On a tenté de développer l'externalisation de plusieurs activités. Cette année, j'ai insisté avec tous les gestionnaires sur la déglobalisation des budgets de 2017 qui comportent deux priorités. Le médicament auquel on ne doit pas toucher et l'informatisation», a-t-il ajouté. Evoquant le projet de loi sur la santé, il a estimé qu'«il mérite d'être débattu, critiqué, enrichi». «Nous avons reçu, au niveau du ministère, des gens du secteur privé qui ont manifesté leur intérêt d'investir dans les soins à domicile. Je ne vois pas d'inconvénient. On a procédé aux arrêtés, mais il faut attendre l'adoption de la nouvelle loi», a-t-il précisé. «Après cette opération, nous développerons l'hospitalisation à domicile», s'est-il engagé. Le ministère de la Santé ambitionne une extension des soins prodigués à domicile. Ils s'étendront aux soins ponctuels et

continus, voire même aux soins de réadaptation et réhabilitation. Le P Mohamed Lhadj, directeur général des structures de soins et de la réforme hospitalière, a rappelé que «le cancer est l'une des premières causes de mortalité dans le monde.

Le vieillissement de la population, les facteurs environnementaux, les changements d'habitudes alimentaires et des modes de vie accroissent les risques». «Le ministère s'est attelé à mettre en place de nouveaux centres anti-cancer incluant les accélérateurs de radiothérapie», a-t-il ajouté. «Nous en avons déjà ouvert plusieurs, afin de répondre au mieux à la demande des patients», a-t-il ajouté. Abordant les soins à domicile, il indiquera qu'«ils permettront une meilleure prise en charge des malades pour atténuer leurs souffrances et la surcharge au niveau des services hospitaliers». Soucieux du confort des cancéreux, le MSPRH encourage la mise en place de ces soins par les différentes structures publiques, et apporte son soutien à l'amélioration continue de la prise en charge.

Pour le D^r Habib Bennaceur, directeur général d'AstraZeneca Afrique du Nord et de l'Ouest, «notre démarche envers les malades, en particulier ceux atteints du cancer, et le sou-

tien apporté à ce programme illustrent notre forte implication et l'engagement citoyen auprès du ministère de la Santé afin d'améliorer la qualité de vie des patients». AstraZeneca apporte sa contribution dans le cadre du plan national de lutte contre le cancer.

Le Dr Salah Eddine Sahraoui, directeur général de la société Clinica Group, a renchéri : «Le cancer est un problème de santé publique majeur, c'est ce qui explique notre forte volonté de construire des programmes qui permettent d'aider les patients à avoir une meilleure qualité de vie, un accès aux soins avec le moins de contraintes possible (déplacement à l'hôpital, délai d'attente, ...). Le succès de ce programme complètement gratuit n'aurait pas pu avoir lieu sans l'encouragement et l'appui du ministère.» Les soins à domicile sont considérés comme un objectif majeur de santé publique. Ils constituent l'un des éléments essentiels de la modernisation du dispositif sanitaire. Ils ont enfin un intérêt économique car ils sont moins coûteux, se révélant un levier intéressant de maîtrise des dépenses de santé, tout en garantissant aux patients des prestations médicales et paramédicales de qualité.

■ Samira Sidhoum